



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 décembre 2016

Amundi renforce sa position de leader en Europe avec l'acquisition de Pioneer Investments auprès d'UniCredit

Amundi annonce la signature d'un accord ferme avec UniCredit sur l'acquisition de Pioneer Investments pour un montant en numéraire de 3 545 millions d'euros. Dans le cadre de cette transaction, Amundi créera un partenariat stratégique de long-terme avec UniCredit pour la distribution des produits de gestion d'actifs.

Gestionnaire d'actifs d'envergure mondiale, Pioneer Investments présente un profil complémentaire à celui d'Amundi sur le plan des expertises de gestion et de la présence géographique. Avec 222¹ milliards d'euros d'encours sous gestion, en majorité pour le compte de clients *Retail*, Pioneer Investments est un acteur reconnu et dispose d'une expertise globale et éprouvée en gestion d'actifs.

Cette opération transformante renforcera significativement le projet industriel d'Amundi et confortera sa position de leader européen dans la gestion d'actifs. Cette acquisition portera Amundi au rang de 8^e société de gestion au monde, avec 1 276¹ milliards d'euros d'encours sous gestion, lui permettant ainsi :

- **d'asseoir son leadership sur des marchés européens clés.** L'entité combinée sera numéro 1 en France, dans le top 3 en Italie et en Autriche, et aura une position forte en Allemagne. L'Italie deviendra le deuxième marché domestique d'Amundi, avec 160 milliards d'euros d'encours sous gestion, et Milan deviendra un des principaux « pôles » d'investissement du Groupe. Les effectifs à Milan seront donc considérablement étoffés.
- **de disposer d'une plateforme américaine de premier ordre, tant en gestion qu'en distribution**
- **de renforcer son leadership de prestataire pour les réseaux *Retail* et d'améliorer son mix clients, en portant de 27 % actuellement à 35 % la proportion de clients *Retail* (à marges plus élevées), une fois la transaction effectuée.** Le partenariat avec UniCredit, sécurisé par un accord de distribution de 10 ans pour l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, permettra à Amundi de consolider sa position de fournisseur privilégié de solutions d'épargne pour les clients *Retail* en Europe. Parallèlement, les réseaux d'UniCredit bénéficieront de l'expertise d'Amundi qui allie une plateforme industrielle à une approche sur mesure et locale, ce qui sera bénéfique à chacun des partenaires.
- **de développer sa base de clients institutionnels** grâce à une présence renforcée en Europe et à une expertise produits élargie.
- **d'améliorer et de diversifier son offre de produits mondiale.** Pioneer apportera à Amundi son savoir-faire dans différentes classes d'actifs, notamment les actions européennes, américaines et émergentes, la gestion multi-actifs ou encore les obligations américaines. Les clients de Pioneer ainsi que des réseaux *Retail* et de la banque privée d'UniCredit bénéficieront eux aussi des expertises reconnues d'Amundi, comme le Smart Beta, les ETF, les actifs réels et alternatifs, les

¹ Données au 30 septembre 2016, n'incluant pas 4 milliards d'euros d'encours sous gestion en Pologne

produits structurés et garantis, la gestion d'actifs sous mandat, les obligations et les actions mondiales, ainsi que les produits monétaires.

Cette transaction, significativement créatrice de valeur pour les actionnaires d'Amundi grâce à un important potentiel de synergies, est par ailleurs conforme à la politique rigoureuse indiquée par Amundi lors de son introduction en bourse pour déployer son capital excédentaire.

- **Cette opération se traduirait par des synergies annuelles d'environ 180 millions d'euros (avant impôt), réalisées totalement en trois ans** : les synergies de coûts devraient s'élever à environ 150 millions d'euros, grâce à la fusion de plateformes de gestion, la rationalisation des systèmes d'information, des coûts administratifs et des back offices ; 30 millions d'euros de synergies de revenus devraient en outre être générées grâce au développement de ventes croisées et à d'autres optimisations des revenus (courtage, etc.)². Les coûts de mise en œuvre sont estimés au total à environ 190 millions d'euros (avant impôt) et devraient être comptabilisés en 2017 et 2018.
- **L'acquisition de Pioneer devrait être relative sur le bénéfice par action d'Amundi d'environ 30 %³** (incluant le plein effet annuel des synergies et hors coûts d'intégration). Le retour sur investissement⁴ à trois ans de cette acquisition est en ligne avec l'objectif d'Amundi de 10%.
- **Le prix d'acquisition est de 3 545 millions d'euros. Les fonds propres de Pioneer Investments lors de la finalisation de l'opération devraient s'élever à environ 500 millions d'euros**, un montant supérieur d'environ 300 millions d'euros aux exigences réglementaires. Le prix sera financé à hauteur de 1,5 milliard d'euros environ par le capital excédentaire d'Amundi, à hauteur de 1,4 milliard d'euros environ par une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, et le solde par de la dette senior et subordonnée (0,6 milliard d'euros environ). L'augmentation de capital sera lancée au premier semestre 2017 et sera garantie par le Groupe Crédit Agricole. Celui-ci participera à l'opération et maintiendra une participation pro-forma minimale de 66,7 % post transaction.

Cette opération, qui a reçu le soutien des Conseils d'administration d'Amundi et d'UniCredit, est soumise aux conditions usuelles de finalisation (autorisations réglementaires et des autorités de la concurrence). L'opération devrait être finalisée au premier semestre 2017.

Xavier Musca, Président du Conseil d'administration d'Amundi, a déclaré à propos de cette acquisition : « Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'acquisitions sélectives annoncées à l'occasion de l'introduction en Bourse : Pioneer Investments permettra à Amundi de renforcer son expertise produits, d'élargir ses canaux et réseaux de distribution, et de générer d'importantes synergies. L'opération confirme la position d'Amundi comme leader européen dans la gestion d'actifs, tant en termes de taille que de rentabilité. »

Yves Perrier, Directeur général d'Amundi, a ajouté : « L'acquisition de Pioneer Investments est une étape majeure qui permet à Amundi de conforter sa position de leader européen dans la gestion d'actifs. Cette opération renforcera le modèle industriel du Groupe, tout en étant favorable à nos clients et en créant de la valeur pour nos actionnaires. Gestionnaire d'actifs d'envergure mondiale, Pioneer Investments présente un profil complémentaire à celui d'Amundi en expertise de gestion et en présence géographique. Les collaborateurs d'Amundi et moi-même sommes heureux d'accueillir prochainement nos nouveaux collègues, qui rejoindront un Groupe leader dans la gestion d'actifs et totalement concentré sur le service de ses clients Retail et institutionnels. »

² Par ailleurs 40 millions d'euros de synergies de revenus additionnelles ont été identifiées mais non intégrées.

³ L'effet relatif sur le BPA 2017 est calculé en intégrant le plein effet annuel des synergies avant impôts (environ 180 millions d'euros), hors amortissement d'actifs intangibles et hors coûts d'intégration.

⁴ Hors impact de l'amortissement des actifs intangibles et des coûts d'intégration ; incluant les effets annuels des synergies.

Une présentation est disponible sur le site internet du groupe Amundi <http://le-groupe.amundi.com>

Goldman Sachs International, Mediobanca et Crédit Agricole CIB ont agi en tant que conseils financiers sur cette opération. Cleary Gottlieb Steen & Hamilton ainsi que Veil Jourde étaient conseils juridiques.

A propos de Pioneer

Avec une présence dans 27 pays, Pioneer est une société internationale de gestion d'actifs de premier plan qui s'appuie sur une équipe expérimentée d'environ 1 900 collaborateurs. Pioneer est reconnu mondialement pour son expertise en tant que gestionnaire d'actifs obligataires sur l'ensemble des stratégies, et offre de solides compétences en gestion multi-actifs ainsi que dans les actions européennes, américaines et mondiales. Pioneer gère 222 milliards d'euros⁵ d'actifs sous gestion au 30 septembre 2016, répartis à part égale entre distribution interne via UniCredit d'un côté (environ 5 350 succursales en Italie, Autriche, Allemagne et dans les pays d'ECO), et clients mondiaux intermédiaires et institutionnels d'un autre côté. En 2015, Pioneer a enregistré 875 millions d'euros de revenus nets, 327 millions d'euros d'EBITDA et 227 millions d'euros⁶ de résultat net normalisé.

A propos d'Amundi

Cotée depuis novembre 2015, Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'encours (*), avec plus de 1 000 milliards d'euros sous gestion dans le monde. Avec six plates-formes de gestion dans les principaux bassins financiers internationaux, Amundi a gagné la confiance de ses clients par la profondeur de sa recherche et son expérience de marché. Amundi est le partenaire de confiance de 100 millions de clients particuliers, de 1 000 clients institutionnels et de 1 000 distributeurs dans plus de 30 pays, et conçoit des produits et services innovants et performants pour ces types de clientèle, adaptés à leurs besoins et profils de risque spécifiques.

Rendez-vous sur www.amundi.com pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.

Périmètre Amundi - Données au 30 septembre 2016 - (*) Périmètre Amundi - N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe continentale - Source IPE "Top 400 Asset managers" publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015.

Retrouvez-nous sur



Contact Presse :

Natacha Sharp

Tel. +33 (0)1 76 37 86 05

natacha.sharp@amundi.com

Contacts Investisseurs:

Anthony Mellor

Tel. +33 (0)1 76 32 17 16

anthony.mellor@amundi.com

Annabelle Wiriath

Tel. +33 (0)1 76 32 59 84

annabelle.wiriath@amundi.com

⁵ Au 30 septembre 2016. Hors Pologne.

⁶ Chiffres normalisés.

Avertissement

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres d'Amundi.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital envisagée ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres d'Amundi peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amundi n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Espace Economique Européen

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (ensemble, la « Directive Prospectus »).

L'offre sera ouverte au public en France exclusivement postérieurement à la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'un visa sur le prospectus préparé en conformité avec la Directive Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen autres que la France ayant transposé la Directive Prospectus (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. Par conséquent, les titres d'Amundi peuvent être offerts dans les Etats Membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Amundi d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un Etat Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

La diffusion du présent communiqué de presse est destinée uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, ou (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), ou (iii) répondent aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations and partnerships and trustees of high value trusts ») de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres d'Amundi ne seront disponibles et ne pourront être offerts ou émis qu'à de telles Personnes Habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat ou de la souscription des titres ne pourra être réalisé qu'avec de telles Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué de presse ou l'une quelconque des informations qu'il contient.

Etats-Unis

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres d'Amundi aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres d'Amundi n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Amundi n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux États-Unis d'Amérique.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risque détaillés à la section 5.2 du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20 avril 2016 sous le numéro R.16-025.